

Formation B.N.S.S.A. 2010/2011 (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique)

Ce diplôme permet de surveiller les baignades d'accès gratuit (plan d'eau et bord de mer) et de participer à la surveillance des piscines. Il facilite l'accès au diplôme de Maître – Nageur – Sauveteur.

La formation organisée par l'Association Départementale de Protection Civile de Maine – et – Loire se déroulera à **CHOLET** les mois de novembre, décembre 2010 et janvier, février, mars 2011.

Date limite d'inscription : **le mercredi 13 octobre 2010**

Présélection sur dossier

Test de sélection physique **le samedi 16 octobre 2010 (piscine Glisséo à CHOLET) à 7H30.**

- ❖ 400m crawl chronométré
- ❖ 200 m 2 nages (100 m ventral – 100 m dorsal) chronométrés
- ❖ Apnées dynamiques de 3 X 15 secondes avec 12 secondes de récupération / Elimatoire
- ❖ Mannequin remorquage 25 m chronométré.

Frais de dossier et de présélection : 20,00 Euros réglé par chèque libellé ADPC 49

- ❖ Votre admission (ou non admission) vous sera notifiée par courrier individuel.

Stage de formation pratique en piscine : **(Présence obligatoire exigée)**

- ❖ Programme : Natation et sauvetage : apnées – mannequin et 800m palmes, masque et tuba, prises de dégagements, 200 m 2 nages.
- ❖ Stage en situation dans les piscines, les samedis de 17H45 à 19H30:
6/13/20 et 27 novembre
4/11 et 18 décembre
8/15/ et 22 janvier 2011
5/12/19 et 26 février 2011
19 mars 2011
- ❖ 25 places – Coût : 250 Euros (à joindre au dossier)
- ❖ Repas à la charge des stagiaires

Stage de formation à la réglementation (I.R.S.S. – rue Nationale) : **(Présence obligatoire exigée)**

Le stage sur la réglementation des baignades se déroulera les samedis de 15H00 à 17H00 :
23 octobre
6 et 20 novembre
8/22 et 29 janvier 2011
5/12 et 19 février 2011
19 mars 2011
(Prévoir restauration entre chaque cours).

Stage de formation Premiers Secours en Equipe niveau 1 : (**Présence obligatoire exigée**)

Le stage P.S.E.1. se déroulera les samedi de 8H30 à 12H30 et 13H30 à 17H00
13 et 27 Novembre
4 et 11 décembre
15 janvier 2011
+ Préparation examen dates à voir en cours de stage
Repas à charge des stagiaires.

Les dates examens : Samedi 25 mars 2011 (800 m PMT) Piscine Glisséo à 8h00
Lundi 27 mars 2011 Piscine Glisséo à 8h00

Conditions d'inscriptions pour la sélection :

- ☞ **Etre âgé(e) de 18 ans** (au plus tard le 31 aout 2011 par émancipation attestation du tribunal)
- ☞ Posséder un bon niveau en natation
- ☞ Etre reconnu(e) apte médicalement
- ☞ **Chèque de 20,00 euros** libellé à l'ordre de l'**A.D.P.C. 49** : présélection et dossier (non restitué)
- ☞ **Chèque de 250,00 euros** libellé à l'ordre de l'**A.D.P.C. 49** (Piscine et règlementation) (restitué en cas de non sélection).
- ☞ **Chèque de 250,00 euros** libellé à l'ordre de l'**A.D.P.C. 49** si vous devez vous former au PSE 1

Constitution du dossier d'inscription avec :

- ❖ Une fiche de candidature B.N.S.S.A.
- ❖ Photocopies lisibles de vos diplômes et attestations de secourisme (B.N.S. ou B.N.P.S. ou A.F.P.S. et C.F.A.P.S.E. ou A.F.C.P.S.M. avec D.S.A.)
- ❖ 2 photos d'identités récentes en couleur.
- ❖ un certificat médical (imprimé fourni)
- ❖ une lettre de motivation (imprimé fourni)
- ❖ Une attestation d'assurance de responsabilité civile personnelle pour la formation BNSSA.
- ❖ 1 enveloppe simple timbrée pour envoi de la convocation (tarif normal en vigueur)
- ❖ 2 enveloppes timbrées **format A4**. (21 x 29,7 cm) (timbres à 0,90 cts)
- ❖ Les règlements stipulés ci-dessus.

Les dossiers incomplets seront retournés et la candidature ne sera pas retenue

**Pour tous les candidats non retenus, le dossier d'inscription leur sera retourné.
Pour les autres, se présenter le samedi 16 octobre 2010 à 7H30 à la piscine Glisséo.**

Retour du dossier complet avant le mercredi 13 octobre 2010 cachet de la poste faisant foi :
Mr CRONIER Sébastien
Espace Form - IRSS
49300 CHOLET

Pour tous renseignements complémentaires,
S'adresser à :
Association Départementale de Protection Civile du Maine et Loire
(A.D.P.C. 49)
Tél : **02.41.34.54.00**

Responsable formation PSE 1 :
Mr RAIMBAULT Hervé
Tél : 06.07.37.42.08

Responsable législation & piscine :
Mr CRONIER Sébastien
Tél : 06.13.68.70.11

CONVENTION DE LA FORMATION

La formation est assurée par les formateurs de l'Association Départementale de Protection Civile de Maine – et – Loire et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Maine – et – Loire, sous la coordination de Mr RAIMBAULT Hervé et Mr CRONIER Sébastien .

Les Stages comprennent des apports théoriques (cours magistraux,...), des apports pratiques (pratique sportive individuelle), des apports pédagogiques, ainsi qu'une préparation à l'examen (contrôles écrits et oraux, pratique sur le terrain).

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Article 1

Pendant le déroulement de l'action de formation, les stagiaires doivent se conformer au règlement intérieur et aux consignes de sécurité de l'établissement d'accueil.

Ils s'engagent à participer à l'ensemble des séquences et à effectuer les travaux demandés.

Article 2

L'A.D.P.C. 49 se réserve le droit :

-d'annuler les stages dont le quota n'est pas atteint ; de reporter les dates de cours ou de stage en cas d'impossibilité de fonctionnement mais aussi en cas d'un risque important mettant en dangers le reste du groupe (pandémie – grippale)

Article 3

Le montant de la formation correspond au coût de l'action de formation. En cas d'échec à l'examen final une session de rattrapage vous sera proposée au prix de **25€**.

Article 4

Clauses de rétraction ou de résiliation :

- Dans le délai de dix jours à compter de la signature de la convention, le demandeur peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Lorsqu'un stagiaire ayant commencé sa formation ne peut la mener à bout pour cause de force majeure dûment reconnue, il peut résilier la convention par lettre recommandée avec accusé de réception ; dans ce cas, le coût des prestations effectivement dispensées est dû au prorata temporis de leur valeur prévue à la convention.

Article 5

Pour les stagiaires, l'A.D.P.C. 49 a contracté une assurance responsabilité civile couvrant les heures de formation et le trajet. Celle –ci ne dispense pas les stagiaires de contracter une assurance en responsabilité civile personnelle. Les stagiaires seront sensibilisés à cette obligation qui seule garantit les conséquences de leurs actes vis – à – vis des tiers.

Article 6

Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant la juridiction compétente.

Article 7

Mr / Mme / Mlle s'engage à suivre en entier les différents stages de formation en vue de la préparation à l'examen de BNSSA dispensé par l'Association de la Protection Civile du Maine et Loire.

En cas d'absences répétées du stagiaire (trois absences réglementation + piscine) ce qui met en jeu la validation du stage; l'ADPC 49 se réserve le droit de ne pas présenter le candidat à l'examen final, le coût de la formation sera naturellement dû à l'association.

Signature du président :	Date et signature du stagiaire (avec la mention manuscrite « lu et approuvé »)
--------------------------	--

Fait en double exemplaire

FICHE DE CANDIDATURE
Stage B.N.S.S.A./PSE1.

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Date de naissance : (Jour/ Mois/ Année) :

Lieu de naissance : (Ville et n° département ou pays) :

N° de sécurité sociale : /

Adresse complète de la résidence actuelle (N° et rue) :

Code Postal : **Ville** :

 (Domicile) :  (professionnel) :

E. Mail : @

Adresse familiale complète (N° et rue) :

Code Postal : **Ville** :

 (Domicile) :  (professionnel) :

Diplômes de secourisme obtenus :

A.F.P.S./ P.S.C. 1 obtenu le : à

C.F.A.P.S.E./ P.S.E. 2 ou **A.F.C.P.S.M./ P.S.E. 1**

Obtenu le : à

D.S.A. Obtenu le : à

Observations :

.....

Je m'engage à participer à l'ensemble des différentes formations, à fournir toutes les photocopies et renseignements et à participer à l'examen du **B.N.S.S.A.** (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique), qui se déroulera à CHOLET.

Fait à

Le

Signature

À joindre dûment remplie avec les pièces demandées avant le 14 octobre 2009

CERTIFICAT MEDICAL

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation et à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.)

Je soussigné(e),

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour,

M.....

et avoir constaté qu' ne présente aucune contre – indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci – dessous :

ACUITE VISUELLE :

Sans correction :

Une acuité visuelle de **4/10** en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle – ci soit inférieure à **1/10** pour chaque œil.

Soit au moins : **3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10**

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est :
4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **10/10** pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10).

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **13/10** pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de :
10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre – indication.

Fait à , le

Signature et cachet du médecin

